

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **50 (1914)**

Heft 14

PDF erstellt am: **21.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

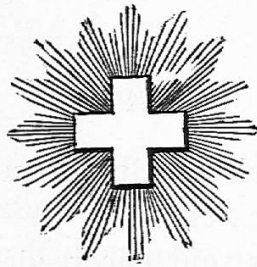
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 14.



LAUSANNE

4 Avril 1914

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

---

SOMMAIRE : *Le pangermanisme dans le Jura. — La question des primes scolaires. (Suite). — Chronique scolaire : Vaud. Jura bernois. Neuchâtel. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Leçons de choses. — Récitation. — Orthographe.*

---

## LE PANGERMAMISME DANS LE JURA.

Dans sa séance du 17 mars, le Grand Conseil du canton de Berne a entendu le développement d'une motion de M. le député Choulat, de Porrentruy, concernant les menées pangermanistes dans le Jura bernois .

M. Choulat constate dès l'abord qu'il n'y a pas actuellement une lutte des langues dans le Jura, mais il importe que le gouvernement prenne certaines mesures préventives pour que les agissements, les erreurs et les abus de certaines personnes et sociétés ne nous y amènent fatalement.

M. Choulat cite d'abord les écrivains d'outre-Rhin se rattachant à l'*Alldeutscher Verband*, MM. Zemmrich, Kurt de Strantz, E. Blocher, Dr Laengin, Richard Palleske, etc.

Ces messieurs constatent avec plaisir dans leurs ouvrages l'augmentation de la population allemande dans certaines communes ; ils crient à une francisation forcée quand, dans un nouveau recensement, on remarque une diminution de l'élément germanique ; ils réclament avec instance, comme s'ils étaient chez eux, la création d'écoles allemandes. Bien que les Jurassiens soient « de purs Allemands de mœurs et de langue » on les a forcés, disent-ils, de franciser les noms de leurs villages et de dire Bassecourt au lieu de *Altdorf*, Corban au lieu de *Battendorf*, Les Breuleux au lieu de *Brandisholz*,

Muriaux au lieu de *Spiegelberg*, Bonfol au lieu de *Pumpfel*, Vermes au lieu de *Pferdmund*, etc., etc.

Mais ces élucubrations sont encore dépassées par certains professeurs suisses, comme ce Jacob Hunziker, d'Aarau, qui dénonçait le péril de la francisation des Allemands établis dans les cantons romands et qu'il attribue au manque d'écoles allemandes agissantes. Dans son ouvrage sur la *Maison suisse* — subventionné par la Confédération — il écrit à propos du Jura bernois :

« L'ivrognerie y est malheureusement très répandue parmi les horlogers qui mènent une vie large et facile. L'émigré allemand prend rapidement les habitudes du pays et cela d'autant plus facilement qu'il n'existe pas d'écoles allemandes dans tout le Jura bernois. Il paraît singulier que le canton de Berne, dont la force se manifeste surtout par la grande vitalité de l'élément allemand, ne cherche pas à établir des écoles allemandes dans cette partie de son territoire. »

Eh bien ! ces écoles allemandes existent ; de temps à autre elles sont visitées par des commis-voyageurs en pangermanisme qui offrent un thé joyeux aux institutrices, font cadeau à l'une d'elles d'une chaise longue et distribuent la manne du *Deutschschweizerischer Sprachverein*, de Bâle et de Zurich. C'est un fait que plusieurs écoles allemandes du Jura bernois, publiques et privées, reçoivent des subsides de nos Confédérés allemands, en vue de créer des îles linguistiques dans notre pays et de pousser ainsi à la germanisation.

Une autre série de subsides provient des Mennonites (anabaptistes) de Krefeld. M. Choulat n'était pas bien au clair dans cette question, mais d'après les explications données par le gouvernement, deux instituteurs auraient touché de l'argent allemand pour les récupérer de pertes de bétail et de frais médicaux occasionnés par des accidents dans leurs familles.

M. Choulat cite encore, comme cause d'excitation des Jurassiens, la publication d'articles injurieux pour la population indigène par deux pasteurs allemands du Jura et la germanisation des noms des deux villages d'Elay et de La Scheulte.

Il faut reconnaître, en outre, que le Jura bernois est traité comme quantité négligeable par les chemins de fer fédéraux.

M. Choulat a fait, sous ce rapport, une statistique intéressante qui conclut à l'exclusion systématique des Jurassiens du service des chemins de fer fédéraux. Il demande, avec raison, de rattacher le Jura bernois au premier arrondissement ayant son siège à Lausanne.

M. Choulat se plaint aussi de la méconnaissance des droits de la langue française. Certaines administrations, quelques fonctionnaires zélés, croyant avoir le pouvoir central derrière eux, ne se gênent pas d'écrire en allemand aux employés subalternes, bien que la constitution cantonale mette sur le même pied la langue allemande et la langue française.

Parmi les remèdes signalés par M. Choulat, il faut citer le développement de l'enseignement du français dans nos écoles, la transformation des écoles privées allemandes en écoles publiques françaises, le choix de fonctionnaires de tout ordre parlant le français.

M. Choulat critique aussi les recenseurs — et parmi eux il y a beaucoup d'instituteurs, — qui, parce qu'un père parle plus ou moins l'allemand, chez lui, inscrivent toute la famille au compte de la cette langue, quand même les enfants, une fois élevés, ne parleront que le français. Nous avons, par nos directions, il y a bien des années déjà, transformé, au point de vue de la statistique, le village allemand de Corgémont en village français, justement en prenant en considération les idées émises par M. Choulat.

Les faits cités par M. Choulat ont été amplifiés par M. Mathey-Doret, député de Saint-Imier, qui s'est occupé spécialement de nos jeunes gens incorporés dans des bataillons allemands, ou commandés par des officiers de l'ancien canton ne sachant pas suffisamment le français.

Le gouvernement, par l'organe de MM. Scheurer, président du Conseil d'Etat, et Lohner, directeur de l'instruction publique, a répondu qu'il répudiait toute lutte des langues dans le Jura. Les Jurassiens doivent développer leur culture intellectuelle et améliorer l'instruction publique. Ils ne doivent pas compter uniquement sur le gouvernement, mais songer à se défendre par leurs propres moyens. Aide-toi, le Ciel t'aidera !

Les écoles allemandes créées sur les montagnes, dans des hameaux retirés pour motifs confessionnels, ont droit à l'existence,

mais le gouvernement ne veut pas que ces écoles servent d'armes aux pangermanistes.

L'ordre du jour accepté par le Grand Conseil tient compte des idées conciliantes du gouvernement en qui le peuple jurassien peut avoir confiance, car la justice de Berne n'est pas une vaine formule.

La discussion qui vient d'avoir lieu au Grand Conseil est un encouragement pour le corps enseignant jurassien. Puisse-t-il toujours mieux comprendre qu'il est dans son intérêt de se rattacher au groupe ethnique de la Suisse romande, qui fait minorité dans le nombre, il est vrai, mais qui par sa langue, par ses idées claires et généreuses, par ses aspirations élevées, par son idéal n'en est pas moins un des facteurs les plus importants de notre prospérité et de notre indépendance nationales.

H. GOBAT.

#### LA QUESTION DES PRIMES SCOLAIRES (Suite.)

##### IV. PROJET DE RÉPARTITION POUR LE PRINTEMPS 1913.

1. Il est remis aux maîtres et maîtresses primaires, à titre d'encouragement, une allocation sur la double base des *résultats absolus* et des *améliorations* constatées dans la dictée et l'arithmétique au prorata des moyennes d'examens écrits.

2. Pour participer aux allocations, il faut que la moyenne générale de la classe atteigne la note 2, 3 au minimum.

3. Le personnel enseignant des degrés supérieur et intermédiaire a droit aux allocations pour résultats bruts et aux allocations pour améliorations. Celui du degré inférieur n'a droit qu'à celles basées sur les résultats absolus, et pour autant seulement que les élèves sont soumis à un examen écrit.

1<sup>re</sup> année : arithmétique ;

2<sup>me</sup> année : dictée et arithmétique.

4. Les bonifications pour résultats absolus sont payées par allocations triples, doubles ou simples, d'après les notes moyennes de tous les élèves présents à l'examen (cas spéciaux réservés, à examiner par la Commission scolaire)

pour l'arithmétique de 1 à 1, 4 de 1, 5 à 1, 9 et de 2 à 2, 5 ;

pour la dictée de 1 à 1, 9 de 2 à 2, 4 et de 2, 5 à 2, 9.

5. Les bonifications pour les améliorations sont calculées d'après la différence des notes moyennes des élèves présents deux années consécutives aux examens de la localité. Une amélioration de 0, 2 à 0, 5 donne droit à une allocation simple ; de 0, 6 à 1 à une allocation double, de 1, 1 et au-dessus, à une allocation triple.

6. Les allocations varient pour les trois degrés dans la proportion suivante :

degré supérieur	100 %
» intermédiaire	80 %
» inférieur	50 %

7. Dans le cas le plus favorable, un maître peut ainsi compter dans les degrés supérieur et intermédiaire :

- a) sur une bonification pour les résultats absolus en dictée,
- b) » » » » » en arithmétique,
- c) » » » améliorations en dictée,
- d) » » » » » en arithmétique,

dans le degré inférieur :

- 1<sup>re</sup> année : sur une bonification pour les résultats d'arithmétique,
- 2<sup>e</sup> » » » » » et de dictée.

8. Les noms des intéressés ne sont pas rendus publics. La Commission scolaire leur fait parvenir individuellement, par les soins de la Direction des Ecoles, la somme qui leur revient.

Adopté, le 4 février 1913, en Commission scolaire.

Exemple de répartition sur la base de fr. 50.—, 40.—, 25.—.

A. Bonification pour les résultats bruts		degré		
		supérieur	interm.	inférieur
		Fr.	Fr.	Fr.
a) Dictée	1 — 1,9	150.—	120.—	75.—
	2 — 2,4	100.—	80.—	50.—
	2,5 — 2,9	50.—	40.—	25.—
b) Arithmétique	1 — 1,4	150.—	120.—	75.—
	1,5 — 1,9	100.—	80.—	50.—
	2 — 2,5	50.—	40.—	25.—
B. Bonification pour les améliorations.				
a) Dictée	0,2 — 0,5	50.—	40.—	
	0,6 — 1	100.—	80.—	
	1,1 et au-dessus	150.—	120.—	
b) Arithmétique	0,2 — 0,5	50.—	40.—	
	0,6 — 1	100.—	80.—	
	1,1 et au-dessus	150.—	120.—	

#### IV. OBJECTIONS ET RÉPONSES.

On a fait au système des primes d'encouragement au corps enseignant les objections suivantes :

##### A. Au point de vue pédagogique.

1. Avec une mauvaise volée résultats inévitablement mauvais et pas de primes.

Rép. Il y a des différences de volées ; c'est pour cela qu'on ne s'en est pas tenu à  $\frac{1}{10}$  de point près, mais qu'on a laissé une large marge entre les dixièmes et pris un point de départ aussi bas que possible, et surtout qu'on a institué une prime pour amélioration à côté de la prime pour les résultats. En fait, tous les maîtres ont reçu une prime ou une autre. S'il en est qui n'ont obtenu que fr. 25, c'est parce qu'ils appartiennent au degré inférieur, où le tarif est moitié plus bas et ne s'applique, en 6<sup>e</sup> classe du moins, qu'à une branche au lieu de deux, et ne comporte pas de primes pour amélioration. A remarquer enfin que c'est dans la volée la plus mauvaise au début de l'année, qu'il y a eu l'augmen-

tation la plus forte en dictée et à ce point de vue par conséquent la plus haute prime d'amélioration, ce qui montre la valeur de l'objection !

2. Les surprises des examens (tromperies des uns, énervement des autres) ?

*Rép.* a) Jamais nous n'avons eu examens plus corrects que cette année. C'est une des rares occasions où la Direction n'ait reçu aucune plainte.

b) Si certains élèves font plus mal à l'examen, d'autres font mieux. Il y a compensation sur l'ensemble de la classe. Une *seule* classe ne nous a pas donné dans son ensemble, sur une des branches, le résultat que nous attendions.

3. Pour juger du résultat il faudrait donner au début et à la fin de l'année dictée et problèmes à peu près équivalents ?

*Rép.* C'est précisément ce qui s'est fait. On a pris pour point de comparaison les travaux des examens de 1912 et de 1913 et, pour plus d'exactitude encore, les travaux des seuls élèves ayant passé ces deux examens dans nos classes nyonnaises.

4. Les élèves ne seront jamais tous de même force dans toutes les classes.

*Rép.* Nous le reconnaissons ; c'est pour cela qu'on a donné la même prime alors que les notes différaient de plusieurs dixièmes de point. Il faut d'ailleurs tenir compte non seulement des différences entre les élèves, mais des différences entre les classes. Or les primes ont précisément été créées pour relever le niveau des classes trop basses (primes d'améliorations) et maintenir à la hauteur les meilleures (primes pour résultats effectifs).

5. Ne consacrerait-on pas exclusivement tout son temps à la dictée et à l'arithmétique seules ?

*Rép.* Non, car non seulement on exigera un effort spécial pour ces deux branches, mais on n'accordera la prime que si une moyenne de  $x$  est atteinte sur l'ensemble des branches de façon à obtenir un « développement harmonique des facultés de l'enfant ». (Lettre de la Société pédagogique à la Municipalité de Nyon).

6. Les examinateurs apprécient souvent de façon très diverse ?

*Rép.* Il y a été paré en ce sens que des instructions précises leur ont été remises pour l'attribution des notes de dictée et d'arithmétique, d'après un barème aussi complet que possible. En outre, nous nous proposons d'étudier un système d'examen où le même expert fonctionne pour la même branche dans toutes les classes, ou tout au moins dans le degré entier.

7. L'enseignement de l'orthographe et de l'arithmétique ne deviendra-t-il pas empirique ?

*Rép.* Nous ne savons pas si des procédés empiriques ont été employés, nous ne l'avons pas remarqué, mais nous savons que les résultats ont dénoté un progrès sur toute la ligne, et que le but désiré, c'est-à-dire sortir une fois nos écoles de Nyon des moyennes scandaleusement basses des années précédentes (nous rappelons que certaines classes avaient accusé pour l'arithmétique et surtout la dictée jusqu'à des moyennes de 4 et 4,5 et même dans une division 4,8), que ce but désiré, disons-nous, a été atteint brusquement et au delà de toutes espérances depuis l'introduction des primes. La moyenne pour la dictée est montée à 2,9 et celle de l'arithmétique à 2 ! Et alors que nous nous trouvions certainement de beaucoup au-dessous des villes d'importance égale, une enquête toute récente, à la suite des derniers examens, a permis de conclure que nous

avons dépassé les classes de ces villes pour la dictée et l'arithmétique. La moyenne de Nyon en arithmétique est supérieure de  $\frac{1}{10}$  et de  $\frac{2}{10}$  de point à ce qui apparaît ailleurs, et de  $\frac{3}{10}$  et même  $\frac{6}{10}$  de point pour l'orthographe. Nous étions les derniers entre les diverses localités précitées, nous sommes les premiers, et le travail fait depuis deux mois, après les examens, nous donne bon espoir que la moyenne atteinte en 1913 sera encore dépassée en 1914. Si c'est ce qu'on appelle de l'empirisme, nous souhaitons bonne vie à cet empirisme-là qui nous a sorti de notre rang désolant.

8. Les notes moyennes de dictées et d'arithmétique ne sont pas, dit-on, l'expression du travail accompli pendant l'année (Lettre de la société pédagogique) ?

*Rép.* A une exception près, que nous avons signalée plus haut, la Commission scolaire a été frappée au contraire de la correspondance remarquable entre les notes d'examen d'une part et la qualité en travail et la valeur pédagogique des maîtres d'autre part. Il y a eu là une confirmation presque mathématique de l'appréciation antérieure.

9. Avec le progrès des classes, les fortes améliorations ne seront plus possibles. Que ferez-vous ?

*Rép.* Nous changerons simplement le barème des primes.

*B. Objections au point de vue de la personnalité des maîtres.*

1. Les élèves ne verront plus devant eux l'homme de devoir, mais l'homme qui n'a souci que de sa prime ?

*Rép.* L'enfant, des petites classes tout au moins, ne sait guère ce que sont ces primes. Grand ou petit, par contre, il sent d'instinct et immédiatement si son maître travaille pour lui-même, égoïstement, ou s'il n'a que cette autre pensée : faire avancer ses élèves, leur donner l'exemple du devoir, de la régularité, de l'ordre, du travail, et les intéresser par son enseignement.

2. Le public et les autorités jugeront en bien ou en mal suivant le résultat des primes ?

*Rép.* Public et autorités n'ont pas attendu le résultat des primes pour se faire une opinion sur les membres du corps enseignant. Chacun est renseigné et au delà par les examens annuels, les rapports des enfants (pas toujours justes), l'attitude et le sérieux des maîtres, leur dévouement. Ce sont là choses sur lesquelles on a discuté et discutera encore et sur lesquelles aussi on a une opinion faite avec ou sans les primes. Dans le cas particulier les régents et les régentes eux-mêmes ne se sont pas fait faute, plusieurs d'entre eux, de parler de ce qu'ils ont reçu. Ils ne s'effrayaient donc pas tant que cela des commentaires. Encore une fois, d'ailleurs, nos bons régents et régentes sont connus, ceux qui sont moins bons aussi. La prime ne changera rien à l'affaire ni au sentiment de personne.

3. L'inégalité provoquera entre les maîtres des jalousies, des discussions, des querelles, préjudiciables au travail ?

*Rép.* Si ces sentiments éclosent, nous le déplorerons, mais l'intérêt de nos classes et leur développement doit passer avant cette considération. En tout cas, si jalousie il y a, nous ne voyons pas que pour cela on travaille moins depuis le printemps. Les maîtres ne sont nullement relâchés, et la pensée que les autorités suivent de près ce qui se fait est un puissant stimulant. Au scandale de certains



collègues, tel maître reconnaissait loyalement au printemps « qu'on avait fait un effort » dans le corps enseignant nyonnais. C'est vrai et l'effort se continue très heureusement.

4. La prime est une « aumône » « blessante pour la dignité » du corps enseignant. Elle est un « avantage » purement aléatoire ?

*Rép.* Cet avantage « purement aléatoire » s'est élevé pour plus d'un jusqu'à fr. 500.— en une fois, soit 5 fois plus que la moyenne des augmentations des régents dans le canton et 8 à 10 fois plus que la moyenne des augmentations pour les régents. « Aumône » agréable. Beaucoup d'instituteurs dans notre pays s'en contenteraient. Et les intéressés ne l'ont pas refusée et se sont engagés volontiers à employer à leur usage la somme reçue au lieu de la déposer dans une caisse commune du corps enseignant ainsi que quelques-uns l'avaient suggéré pour annihiler l'effet de la prime.

On dit que ce don blesse la dignité des maîtres. Que font alors les professeurs de l'Université qui reçoivent une part proportionnelle des finances d'études des élèves qu'ils attirent à leurs cours ? Nous ne voyons pas, que sauf un amour propre mal placé, personne puisse être fâché de recevoir un supplément de traitement destiné à récompenser son zèle et son travail. L'ouvrier est digne de son salaire, et il n'y a aucune honte pour lui à en recevoir le prix mérité. Est-il enfin besoin de le dire ? il n'est jamais entré dans la pensée des autorités nyonnaises de faire une aumône au corps enseignant, mais bien de rendre au contraire à chacun ce qui lui était dû.

#### *Conclusions.*

Ainsi donc, qu'on se place au point de vue de l'enseignement ou au point de vue des maîtres, le principe paraît fécond, malgré toutes les objections. Il stimule ; il a valu à Nyon un progrès énorme dans les deux branches en question. Il n'empêche pas une augmentation générale des traitements, que nous croyons indispensable même, mais il apporte un appoint sérieux dans les petits revenus du corps enseignant, enfin — résultat essentiel — il provoque l'effort et récompense le mérite.

L'essai a réussi. Nous proposons de le continuer, en garantissant la somme de fr. 50.— comme minimum, cette fois dans tous les degrés, soit pour les résultats bruts, soit pour les améliorations.

Nyon, le 12 juillet 1913.

Le Directeur des écoles : L. GOU MAZ.

(Communiqué par F. MEYER.)

Nous avons reçu quelques protestations au sujet de la question des primes. Nos correspondants n'admettent pas ce genre de récompense et partagent l'avis de la *Société pédagogique vaudoise*. (La Réd.)

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

VAUD. — **Ecole normale.** — Samedi 28 mars a eu lieu à l'Ecole normale la séance de clôture des cours et de distribution des brevets d'enseignement.

Ouverte par une allocution de M. le pasteur D. Meylan, la séance a été embellie par des chants entonnés par les élèves, sous la direction de M. Troyon.

M. *Grandchamp*, secrétaire de la direction, a lu le tableau des promotions et proclamé les noms des nouveaux instituteurs et institutrices, ainsi que les lauréats du prix institué par la Société vaudoise des beaux-arts, et qui sont : Mlle Jeanne Guignard, des cours frœbeliens, et MM. Pavillon et Vallon, de première classe.

S'adressant à M. le Conseiller d'Etat *Chuard*, M. *Grandchamp* a remis au département de l'Instruction publique les élèves porteurs du brevet, en exprimant l'espoir qu'ils seront d'utiles serviteurs du pays et l'honoreront par leur travail et par la fidélité au devoir.

M. le directeur *F. Guex*, prenant congé de l'Ecole qu'il dirigeait depuis bientôt un quart de siècle et à laquelle il était attaché par toutes les fibres de son être, a prononcé d'émouvantes paroles :

« Au moment où les forces me trahissent, où je vais quitter cette maison et restreindre mon activité, je me sens pressé de payer mon tribut de gratitude à tous ceux qui m'ont aidé dans ma tâche, à tous ceux qui m'ont permis de tenter ici une œuvre utile et durable. Le souvenir de mes fonctions de directeur reste pour moi entouré de reconnaissance et d'ineffaçables regrets. Ce n'est pas sans mélancolie que je m'éloigne de cette école et de ceux qui l'habitent. Comment pourrais-je, sans tristesse, voir se clore la plus belle période de ma vie et cesser brusquement tout ce qui en a fait le charme ? »

Après avoir dit l'appui qu'il a constamment rencontré auprès du département de l'Instruction publique, auprès de ses collègues, notamment auprès de MM. *Henri Otth* et *Auguste Grandchamp*, M. *Guex* s'est adressé aux élèves :

« J'ai cherché à vous donner, progressivement, avec la prudence nécessaire, les libertés compatibles avec vos intérêts, par conséquent avec le bon ordre, qui est la condition morale du travail. Et je crois, à quelques exceptions près, y avoir réussi. Cela a été une grande satisfaction pour moi. Grâce à vous, j'ai eu d'autres joies et d'autres enchantements. Je dois vous dire que les heures que j'ai passées au milieu de vous comptent parmi les plus heureuses et les plus lumineuses de ma vie, non pas celles où, au bureau ou dans la grande salle, j'avais à vous conseiller, à vous exhorter, à vous reprendre et parfois à vous punir, mais bien celles que j'ai passées dans les classes, dans l'enseignement, où, en communion d'idées avec vous, j'avais le sentiment de la communication de l'intime et de l'influence exercée sur les jeunes esprits. Ces heures-là je ne les oublierai jamais. »

Parlant aux élèves de leurs études et de leur avenir, M. *F. Guex* leur a rappelé que le secret du succès ne peut être que dans le travail intelligent, suivi et tenace. Il a formé tous ses vœux pour leur carrière et leur bonheur, pour l'Ecole normale, qui se maintiendra prospère aussi longtemps qu'elle restera l'école du travail, de l'ordre, de la discipline et de la moralité, pour l'avancement enfin de l'instruction et de l'éducation populaire dans notre pays.

M. le conseiller d'Etat *Chuard*, chef du département de l'Instruction publique, recevant des mains de M. *Grandchamp* les jeunes instituteurs et institutrices auxquels notre canton va confier une part de ce qu'il a de plus précieux — l'Instruction de ses enfants — a adressé à ces futurs fonctionnaires des paroles d'encouragement qui leur seront allées droit au cœur. Il les a exhortés, eux qui forment la dernière volée envoyée dans le pays sous la direction de M. *F. Guex*, à faire honneur de toute manière à l'Ecole normale, à ne pas oublier, en accom-

plissant leurs devoirs militaires, que l'école doit primer les désirs d'élévation en grade; à ne pas croire (ceci pour les institutrices débutant à la campagne) que la simplicité soit une inélégance; enfin tous à se souvenir que si la situation matérielle du corps enseignant n'est pas aussi brillante que le département le voudrait, elle est très élevée au point de vue moral.

M. le chef du département avait le devoir pénible de prendre congé du directeur François Guex. Notre pays, dit-il, lui doit beaucoup pour l'œuvre qu'il a accomplie dans cette école et en dehors d'elle, œuvre considérable et d'une haute portée. M. Guex avait à opérer la transition de la pédagogie traditionnelle à la pédagogie moderne, tâche délicate où les échecs ont été un minimum. Les regrets de le voir abandonner son poste avant l'heure sont très grands. Fort heureusement le département sait que M. Guex demeurera attaché à l'enseignement public et fera encore bénéficier notre pays du fruit de son savoir et de ses expériences.

M. Chuard installe M. Jules Savary dans ses nouvelles fonctions de directeur de l'École normale, poste où il faut des hommes de premier ordre, fermes, dévoués et de haute culture. Il est persuadé que l'Etat a fait pour ces importantes fonctions un choix heureux, et il souhaite que l'œuvre de M. Savary soit le prolongement de celle de M. F. Guex.

M. Jules Savary, très touché des paroles de M. Chuard, y voit une nouvelle preuve de la confiance du département et y puise un encouragement pour sa nouvelle carrière; car il ne se dissimule pas la responsabilité qu'il assume en prenant la direction de l'École normale. N'est-ce pas cette école où se forment ceux dont l'influence, bonne ou mauvaise, peut être décisive sur la vie d'un homme, même sur la prospérité matérielle ou morale de tout un village!

M. Savary arrive à la direction de l'École normale avec le grand amour qu'il éprouve pour son pays, avec la volonté de travailler ferme et sans parti pris, en suivant le sillon tracé par son prédécesseur. Trois points essentiels le guideront dans sa tâche: 1<sup>o</sup> former des esprits cultivés; 2<sup>o</sup> méthodiques dans leur enseignement; 3<sup>o</sup> des personnalités fortes et s'imposant par leur valeur morale.

Parlant de l'évolution qui s'est accomplie dans le domaine pédagogique, des tendances actuelles, des ouvrages innombrables sur l'instruction et sur l'éducation, M. Savary estime prudent de ne pas se laisser séduire par toutes les théories nouvelles.

Comptant sur l'appui du département, sur les conseils de M. F. Guex, sur ses collègues et surtout sur le bon esprit de l'École normale, le nouveau directeur se mettra à l'œuvre avec courage, avec joie, en ayant pour souci constant la prospérité et le bonheur de notre chère patrie.

Toutes ces paroles ont fait la meilleure impression sur le public exceptionnellement nombreux, venu pour assister aux adieux de M. F. Guex et à l'installation de M. le directeur J. Savary.

Quelques jours auparavant, les collègues de M. F. Guex et ses élèves lui avaient fait la surprise de lui marquer d'une façon tangible leurs chaudes sympathies et l'excellent souvenir qu'ils gardent de sa direction et de son enseignement.

(La Revue)

Voici la liste des brevets :

**Brevets d'enseignement primaire.**

MM. Jules Addor, de Vuiteboenf. Fernand Beauverd, Chavornay. Maurice Bérard, Lausanne. Eugène Bœuf, Marnand. Jules Burdet, Method. Fernand Chabloz, Château-d'Oex. Auguste Collet, Suchy. Louis Coulon, Le Locle. Jean Courvoisier, Donneloye. René Gaillard, Sergey. Jules Guignard, L'Abbaye. William Henchoz, Château-d'Oex. Marc Henny, Le Mont. Eugène Lambercy, Valeyres-s-Rances. René Magnenat, Vaultion. Charles Pasche, Oron-la-Ville. Paul Rousseil, Lausanne. Ernest Vallon, Cully.

Mlles Henriette Bassin, de Marchissy. Frida Blaser, Arni (Berne). Laure Briod, Moudon. Marguerite Chamot, Morrens. Marguerite Coderey, Romanel-s.-Morges. Elise Crausaz, Chavannes-s.-Moudon. Marthe Cuendet, Ste-Croix. Hélène Delarageaz, Préverenges. Henriette Emery, Chardonne. Marguerite Frossard, Brenles. Marguerite Guignard, Le Chenit. Marcelle Isoz, Château-d'Oex. Hélène Jotterand, Bière, Marguerite Kopf, Cremin.

Hélène Magnin, de Corcelles-s-Chavornay. Andrée Martignier, Vaultion. Marguerite Monod, Corsier. Berthe Mottaz, Syens. Alice Oehlé, Villars-le-Comte. Blanche Panchaud, Poliez-le-Grand. Alice Parisod, Savigny. Rose Peitrequin, Romanel-s.-Lausanne. Marie Pilet, Villeneuve. Violette Porchet, Corcelles-le-Jorat. Mathilde Reynold, Fribourg. Lucie Rieben, Epalinges. Hélène Rochat, L'Abbaye. Berthe Saugy, Rougemont. Rose Sommer, Lauperswyl (Berne). Anna Widmer, Schneisingen (Argovie).

**Maitresses d'Ecoles enfantines.**

Mlles Berthe Carmentrand, de Juriens. Blanche Crausaz, Chavannes-s.-Moudon. Jeanne Dallinge, Saubraz. Jeanne Guignard, Chenit. Alice Junod, Ste-Croix. Emma Lugin, Le Lieu. Berthe Mégroz, Peney-le-Jorat. Rachel Tapernoux, Vevey.

**Maitresses de travaux à l'aiguille.**

Mlles Aline Anex, d'Ollon. Marguerite Chappuis, Cully. Sophie Clerc-Pérusset, Môtiers (Neuchâtel). Jeanne Dallinge, Saubraz. Louisa Dufflon, Riex. Gabrielle Enning, Mauraz. Violette Foscale, Lausanne. Germaine Friderici, Allaman. Mathilde Gonet, Vuarrens. Marthe Magnin, Corcelles-s.-Chavornay. Marie Morier, Château-d'Oex. Louise Pahud, Ogens. Pinard-Bignens, Rances. Aline Pittet, Seigneux. Hélène Renaud-Martin, Gimel, Thérèse Roux, Bex. Yvonne Studer, Grafenried (Berne).

\*\*\* **Retraite.** — La Municipalité et la Commission scolaire de Morges ont pris connaissance avec un profond regret de la démission de M<sup>me</sup> Louise Pache, institutrice de la 1<sup>re</sup> classe primaire. Cette maitresse distinguée était en fonctions depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1882; elle s'est donc dévouée à l'instruction pendant une carrière de 32 ans. Sa retraite est unanimement regrettée par toute la population, qui appréciait ses aptitudes pédagogiques. Elle emporte l'affection et l'estime de toutes ses élèves, anciennes et actuelles, et la reconnaissance des autorités pour les longs et inappréciables services qu'elle a rendus. Nous souhaitons à M<sup>me</sup> Pache une longue retraite, paisible et exempte de soucis, et nous gardons d'elle le souvenir d'une collègue aimable et dévouée.

A. D.

**JURA BERNOIS. — Examens du brevet secondaire.** — Ils ont eu lieu les 17, 18 et 19 mars à Porrentruy. Ont obtenu le brevet : Mlle Thérèse Froté, à Porrentruy et MM. Oscar Meuri, à Neuveville ; Paul Flotron, à Saint-Imier ; Henri Stähli, à Moutier.

MM. Béguelin Ernest, à Tavannes et François Pauli, à Villeret ont obtenu des certificats spéciaux (dessin et gymnastique).  
H. GOBAT.

**NEUCHÂTEL. — A propos de cinématographe.** — S'il est une question agitée intensément dans les milieux pédagogiques, c'est bien celle du cinématographe. Cette merveilleuse invention qui a conquis partout droit de cité, a conquis en même temps de chaudes sympathies, mais aussi s'est créée des ennemis irréconciliables en raison de la nature des films présentés. Beaucoup de spectacles cinématographiques, — disons même la majorité d'entre eux, — ont eu un succès d'autant plus retentissant qu'à leur programme figurait des films plus sensationnels. Les passions humaines, souvent les plus violentes et les plus redoutables trouvent au cinéma, et par lui, trop d'occasions de figurer à l'écran d'une manière si réaliste que leur spectacle ne peut manquer d'impressionner vivement, si vivement même que le tableau en reste souvent inoubliable. De là à faire naître des suggestions toujours dangereuses, trop souvent instigatrices d'actes irréparables, il n'y a qu'un pas et ce n'est point dans l'*Educateur* qu'il est besoin d'insister sur l'influence néfaste que peut exercer le cinéma. Et puis, disons en passant que l'argent dépensé pour aller dans les cinématographes, par de braves gens qui auraient cent autres manières de le mieux employer, se chiffre certainement par de grosses sommes. Cela est si vrai qu'on a pu, dans un spirituel spectacle, au théâtre de Neuchâtel mettre en scène ceux qui, en famille s'en allaient « à la Caisse d'Epargne ! » lisez au Cinéma, où l'affluence était beaucoup plus considérable que derrière les guichets de l'établissement où l'on économise.

Mais, le cinématographe peut être aussi un excellent moyen d'instruction, et c'est le but de ces lignes de le montrer. Ce sera d'autant plus aisé que la Société pédagogique de la Chaux-de-Fonds a tenté une expérience qui a été couronnée du plus vif succès. Au reste, à l'occasion de la fête trisannuelle à laquelle nos collègues de la grande cité nous avaient conviés, nous eûmes une séance cinématographique des plus réussies, dont les assistants se souviendront fort longtemps avec plaisir.

Le 26 novembre 1913 donc la Société pédagogique de la Chaux-de-Fonds décidait l'étude de ce qu'on pourrait appeler la « question cinématographique » et de la résoudre de manière pratique. Cette décision de reprendre la question avait été dictée par le pouvoir instructif dont le cinématographe, judicieusement employé, jouit et par la constatation que les séances organisées par la Commission scolaire, à l'intention des enfants, ne répondaient pas au but proposé. Et voici ce qui fut fait :

D'accord avec un directeur de cinéma dont la salle pouvait contenir 850 à 900 enfants, on organisa une séance préparatoire au cours de laquelle 13 films, demandés tout exprès à Lyon, furent examinés ; 7 de ces films furent retenus par

les maîtres qui, l'après midi d'un vendredi, les expliquèrent en classe à leurs élèves. Le lendemain matin samedi, 4 séances successives de cinématographe étaient organisées à l'intention des élèves groupés par degrés. Pour les petits les séances étaient d'une durée de 45 minutes environ, et pour les grands de 55 minutes; 86 classes naturellement conduites par les instituteurs et institutrices purent ainsi jouir du spectacle dans l'espace d'une seule matinée. Tout se déroula dans l'ordre le plus parfait, condition nécessaire d'ailleurs de succès.

Et que montra-t-on aux enfants? D'abord *Le développement de la plante*. Un crocus apparaissait sur l'écran. Il dévoilait toutes les phases de son existence depuis le moment où on le plaçait en terre, jusqu'à celui de sa floraison.

Puis un autre film montrait *Le développement de l'animal*. C'était la mouche bleue ou mouche à viande qui apparaissait depuis l'instant où le ver sortait de l'œuf jusqu'au complet épanouissement.

Un troisième film, de toute beauté comme les deux précédents d'ailleurs, montrait *Le papillon blanc* (papillon des choux). De la chenille à la larve, puis au moment de l'éclosion, l'intérêt ne faiblissait pas, ne pouvait pas faiblir et les maîtres y trouvaient autant d'enseignements que leurs élèves.

*Les alligators*, leur élevage, leur vie, étaient le sujet du 4<sup>me</sup> film.

Puis on s'occupa *Des aveugles*. Les spectateurs purent faire une véritable visite à l'institut national des aveugles de France. On put voir ces pauvres malheureux lire, écrire, (des lettres, de la musique, des chiffres) jouer (du piano ou en orchestre) on put assister à des leçons de gymnastique, de sciences naturelles, de géographie aussi, données à ces aveugles et une moralité touchante terminait ce film.

Enfin *Un voyage aux Etats-Unis* et un film comique terminaient le spectacle qui, comme on a pu le constater, était du plus haut intérêt.

Terminons en disant que les frais étaient couverts par une modique finance de 0 fr. 05 demandée à chaque enfant. Il va sans dire que les organisateurs, qui ont eu tout lieu de se féliciter de leur tentative, qui devrait trouver ailleurs des imitateurs, avait l'agrément de la Commission scolaire. L. Q.

#### BIBLIOGRAPHIE

Reçu : IX. Schweiz. Konferenz für Erziehung und Pflege Geistesschwacher. Verhandlungen von 27. u. 28. Juni 1913 in Herisau.

— Georges Rouma, *Pédagogie sociologique*. Les influences des milieux en éducation. Collection d'actualités pédagogiques publiée sous les auspices de l'Institut J.-J. Rousseau et de la Société belge de pédotechnie.

— *Le Genre pastoral* (son évolution). Paul Delaplane, 75 centimes.

— *Vie en Christ*, par Frank Thomas, deuxième édition, revue. Genève, J.-H. Jeheber, 1914.

Reçu et recommandé : La littérature française illustrée : *Corneille*. — Théâtre choisi, avec 85 illustrations documentaires, par Mme et M. Crouzet. Paris, chez Henri Didier, libraire-éditeur, 1913.

## PARTIE PRATIQUE

### LEÇONS DE CHOSES

#### La chambre de ménage (ou de famille).

Au rez-de-chaussée de notre maison, à côté de la cuisine, se trouve une vaste pièce, appelée la *chambre de ménage* ou de *famille*. Comme son nom l'indique, c'est là que la famille se réunit le plus souvent pour prendre les repas, pour accomplir certains travaux, coudre, tricoter, lire, étudier, etc. Cette pièce de l'appartement, fraîche en été, chaude en hiver, est propre, jolie, confortable et très agréable à habiter. Chacun s'y sent chez soi, bien à son aise.

La chambre de ménage est éclairée par deux fenêtres s'ouvrant au sud de l'habitation. Les murs sont tapissés d'un joli papier à fleurs bleues. Quelques tableaux, une glace, plusieurs photographies et une horloge sont suspendus aux parois.

Au centre de la pièce est une vaste table de forme rectangulaire ; autour de la table sont alignées une dizaine de chaises. Je vois encore, le long des murs, un canapé, un fauteuil et une armoire. Dans un angle se trouve le fourneau, qui répand en hiver une chaleur agréable. Je me trouve heureux dans notre chambre de famille, au milieu de mes chers parents.

#### Les chambres à coucher.

Au premier étage de notre maison se trouvent les *chambres à coucher*. On y parvient au moyen d'un large escalier de pierre de quinze marches. Les portes des chambres à coucher s'ouvrent le long d'un corridor plus étroit que celui du rez-de-chaussée.

Nos chambres à coucher sont de forme carrée. Elles sont vastes, bien éclairées. Les murs sont recouverts de papiers frais, aux couleurs gaies. De jolis *rideaux* blancs sont suspendus aux fenêtres. Les meubles de la chambre à coucher sont : le *lit*, avec sa *literie* bien propre ; le *lavabo*, qui porte tous les ustensiles nécessaires à la toilette ; plusieurs *chaises* rangées le long des parois ; une *commode* et une *armoire*, qui contiennent du linge et des vêtements.

De quel bon repos nous jouissons dans la jolie chambre à coucher que je partage avec mes frères ! (mes sœurs !)

#### Le grenier et le galetas.

Au second étage de notre maison, sous le toit, se trouvent le *grenier* et le *galetas*. Un escalier de bois, étroit et raide, permet d'y arriver.

Le *grenier* est une petite pièce qui sert aussi de chambre à resserrer. Un grand coffre renferme les céréales, et les met à l'abri des rats et des souris. Des caisses et des sacs contiennent des légumes secs, de la viande fumée. Le linge qui attend la lessive est suspendu à des cordes. Dans une armoire sont des vêtements de rechange.

Le *galetas* comprend toute la partie supérieure de la maison. Il est sous les deux plans inclinés de la toiture. C'est là que se trouve la provision de bois de la famille. Sur de longues cordes, placées au travers du galetas, maman étend, en hiver, le linge que l'on doit faire sécher.

**DICTÉES : La chambre de ménage.**

Le soir, à la veillée, toute la famille se réunit autour de la table de la chambre de ménage. Cette pièce est grande, propre et agréable. Elle est meublée de plusieurs chaises, d'un fauteuil, d'un canapé et d'une armoire. Autour des murs il y a une horloge, une glace et des tableaux.

**La chambre à coucher.**

Nous dormons dans la chambre à coucher. Les meubles de cette partie de la maison sont : le lit, le lavabo, l'armoire, la table et les chaises. Le lit et les fenêtres sont ornés de rideaux blancs. Notre repos de la nuit est réconfortant. Mais il faut se lever avec courage le matin et ne pas s'attarder au lit.

**Le grenier et le galetas.**

Le grenier et le galetas sont dans la partie supérieure de la maison. On y monte par un escalier de bois. Le grenier contient les céréales, les légumes secs et plusieurs autres objets. Le galetas renferme la provision de bois de la famille. En hiver, on peut y étendre le linge pour le faire sécher.

C. ALLAZ-ALLAZ.

**RÉCITATION**

**La mort de l'hiver.**

1

Ce matin ses yeux se sont clos.  
Il est mort d'une mort très douce.  
On n'entendra point de sanglots...  
On l'entertera sous la mousse.

2

Oui, ce matin, l'hiver est mort.  
On va le clouer sous la planche.  
Il est là, le bon vieux, qui dort  
Avec sa grande barbe blanche.

3

Et sur sa poitrine ses mains,  
Suivant l'usage sont croisées...  
Ouvrez, au parfum des jasmins  
Et des jacinthes, les croisées !...

4

Le lis fleurit et le glaïeul,  
Le genêt d'or et la pervenche...  
L'hiver est mort, ce triste aïeul ;  
Le jeune Avril prend sa revanche !

5

Dans son soleil, dans son parfum,  
On n'a point de regrets moroses.  
Monsieur, l'hiver est bien défunt ;  
Mettons sur son cercueil des roses.

EDMOND ROSTAND.

**DICTION :** Ces vers seront dits très légèrement et plutôt lentement ; le débit sera cependant plus rapide dès le milieu de la 3<sup>e</sup> strophe.

**RÉDACTION :** *La mort de l'hiver.* (Donner pour modèle la délicieuse poésie ci-dessus.)



## ORTHOGRAPHE

*Degrés intermédiaire et supérieur.*

### Le soir à la montagne.

Le jour va s'enfuir. La première étoile qui scintille annonce la nuit qui déjà couvre les pentes des plus basses forêts. Le montagnard regagne son chalet, portant sa dernière charge de foin. L'oiseau cherche un gîte tout en gazouillant sa dernière chanson. Tout semble s'agiter joyeusement une dernière fois et dire adieu avant de se livrer au repos.

Mais les astres sont inexorables; chacun de leurs instants sont trop bien mesurés. A chaque seconde qui s'enfuit, la cime devient plus pâle, l'oiseau gazouille plus doucement, l'étoile scintille plus vive, et le charme a passé. Moments sans prix, minutes ineffaçables, suffisantes pour embellir les années!

(*Souvenirs d'un alpiniste.*)

EMILE JAVELLE.

VOCABULAIRE : S'enfuir, scintiller, annoncer, le gîte, gazouiller; inexorable, ineffaçable, embellir.

*Suffixe able (ible)*, indique la possibilité, la nécessité : *inexorable*, *ineffaçable*, *potable*, *secourable*, *labourable*, *remarquable*, *irréprochable*, *critiquable*, *guéable*, *corvéable*, *taillable*, *honorable*, *méprisable*, *mesurable*, *punissable*, *éligible*, *corrigible*, *indicable*, etc.

Quelques-uns de ces mots sont précédés du préfixe *in* précédemment étudié. Différence entre préfixes et suffixes.

GRAMMAIRE : *Etude des pronoms se, ce*. Dans cette phrase « ... avant de se livrer au repos », les élèves devront dire pourquoi *se* est pronom. Il sera nécessaire d'établir la distinction entre les pronoms *se* et *ce*. Ex. : Je fais *ce* qui me plaît. » Pourquoi *ce* est-il pronom ? Que remplace-t-il ? Eviter la confusion de *ce* pronom avec *ce* adjectif. Copier les trois règles suivantes : 1. *Se*, pronom personnel, accompagne un verbe pronominal. 2. *Ce*, pronom démonstratif, remplace les mots *cela*, *cette chose*. 3. *Ce*, adjectif démonstratif, détermine un nom.

PERMUTATIONS. Pour les deux degrés : Dictée à mettre au pluriel en soulignant les verbes pronominaux.

REMARQUE : Pour le degré intermédiaire, la dictée comprend le premier alinéa seulement.

P. CH.

*Degré supérieur.*

### Le petit village.

Il est si petit qu'un rideau de peupliers le cache à tous les yeux. Les chaumières disparaissent dans les oseraies de la rive. Un bout de prairies vertes lui sert de tapis; une haie vive le clôt de toutes parts, comme un grand jardin. On passe à côté de lui sans le voir. Il dort dans sa paix, au fond de son alcôve verte. Aucun de nous ne le reconnaît. La ville voisine sait à peine qu'il existe; et il est si humble que pas un géographe ne s'est soucié de lui. Ce n'est personne. Son nom prononcé n'éveille aucun souvenir. Dans la foule des villes aux noms retentissants, il est un inconnu sans histoire, sans gloire et sans honte, qui s'efface modestement. Et c'est pour cela, sans doute, qu'il sourit si doucement, le petit village.

E. ZOLA.



**HORLOGERIE**  
**- BIJOUTERIE -**  
**ORFÈVREURIE**



Récompenses obtenues aux Expositions  
pour fabrication de montres.

# **Bornand-Berthe** **Lausanne** **8, Rue Centrale, 8**

**Montres garanties** en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 4. jusqu'à fr. 100; **or** pour dames de 38 à 250 fr.; pour messieurs de 110 à 300 fr.  
— **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table**: en argent contrôlé: couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1<sup>er</sup> titre garanti: couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

**RÉGULATEURS — ALLIANCES**

10 % de remise au corps enseignant.

Envoi à choix.

## **RELIURE**

A vendre pour cause de décès un petit outillage de relieur, plus un lot de fournitures. Ecrire sous chiffre E 11416 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

## **JEUNE ALLEMAND**

cherche vie de famille dans un milieu où il pourrait apprendre à parler et à écrire le français.

Offres à E. Grosse. Internationale Hotelfachschule a/Rotsee, Lucerne.

## **PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ**

**Rue Haldimand, 14, LAUSANNE**

**Spécialités** : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille et de sociétés.

L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur.

Prix modestes.

Prix modestes.

## **ÉPARGNE SCOLAIRE**

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

# JULES CAUDERAY

## ELECTRICIEN

Maison fondée en 1866.

28, rue d'Etraz LAUSANNE Téléphone 1063

Atelier spécial pour la construction et la réparation de tous appareils de physique, soit mécanique, optique ou électricité.

Appareils de démonstration pour écoles, etc., etc.

## Maison NYFFENEGGER

FONDÉE EN 1840 Rosset-Nyffenegger, prop. TÉLÉPHONE 403  
LAUSANNE, 17, Rue de Bourg, 17

Produits de la maison:

Chocolats — Marrons glacés

Bonbons fins — Sucre de Lausanne — Fruits confits

THÉ \* Salons de Rafrâichissements \* GLACES

EXPÉDITIONS POUR TOUS PAYS. Adresse télégraphique : Nyffenegger, Lausanne.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

**CH. CHEVALLAZ**

Rue de la Louve, 4 LAUSANNE — NYON, en face de la Croix-Verte.

Téléphone 1719

**COURONNES MORTUAIRES**

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique : *Funèbres Lausanne.*

*Escompte 10 % sur cercueils et couronnes commandés au magasin de Lausanne par les membres de la S. P. V.*

**ASSURANCE VIEILLESSE**

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Favorisez de vos achats les maisons qui utilisent pour leurs annonces les colonnes de « L'EDUCATEUR ».

**Maier & Chapuis**  
Lausanne, rue du Pont

# MAISON MODÈLE

*Nous offrons toujours  
un choix superbe en*

## VÊTEMENTS

*sur mesure  
et confectionnés.*

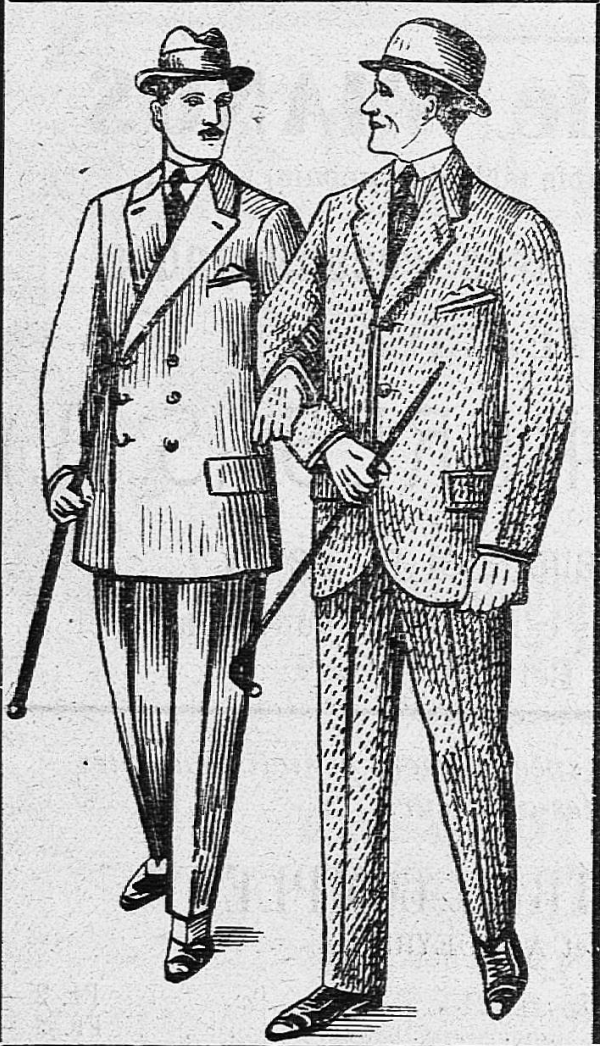
## COMPLETS

*sports  
tous genres*

*Manteaux*

## Caoutchouc

10<sup>0</sup> | à 30 jours  
aux membres  
de la S. P. V.



## Vêtements confectionnés

et sur mesure  
POUR DAMES ET MESSIEURS

# J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.  
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.

# WOHLFAHRT & SCHWARZ

NIDAU-BIENNE

## Fabrique de PIANOS

(avec simple ou double table d'harmonie)

Ces PIANOS sont très recommandés

EN VENTE CHEZ

# FÆTISCH FRÈRES (S. A.)

à Lausanne, Neuchâtel et Vevey

Seuls représentants pour les cantons de Vaud, Neuchâtel  
et Jura Bernois.

*Ouvrages recommandés tout spécialement et indispensables  
aux artistes-amateurs.*

### COURS THÉÂTRAL COMPLET

par F. MUFFAT et A. QUEYRIAUX

1 <sup>er</sup> volume	L'Art Lyrique . . . . .	Fr. 2.—
2 <sup>e</sup> »	L'Art Dramatique . . . . .	Fr. 2.—
3 <sup>e</sup> »	L'Art de la Diction . . . . .	Fr. 2.—
4 <sup>e</sup> »	L'Art de la Pantomime . . . . .	Fr. 1.60
5 <sup>e</sup> »	L'Art du Maquillage . . . . .	Fr. 1.35

RENEZ, J.	L'art de se grimer . . . . .	Fr. 1.—
GRANVILLE, L.	Manuel pratique de Maquillage à l'usage d. amateurs	Fr. 0,60
BRACHART, A.	L'Art de se maquiller et de se grimer . . . . .	Fr. 1.25
—	Traité pratique sur l'Art de la mise en scène . . . . .	Fr. 2.50
AUBERT,	L'Art mimique . . . . .	Fr. 5.—
BLAIZE, J.	Pour monter et jouer une pièce en famille, à l'école, dans les sociétés, etc. Avec 41 gravures . . . . .	Fr. 1.50
TRISTAN, BERNARD.	Auteurs, Acteurs, Spectateurs . . . . .	Fr. 3.50
BRACHART, A.	Machinerie scénique et bruits de coulisses (Vient de paraître) . . . . .	Fr. 1.—

### Librairie théâtrale

## FÆTISCH FRÈRES. S. A. LAUSANNE

La plus importante maison de ce genre en Suisse.

**DIEU!**

**HUMANITÉ**

**PATRIE**

1<sup>me</sup> ANNEE. — No 15

LAUSANNE — 11 Avril 1914.



# L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

**ORGANE**

DE LA

**Société Pédagogique de la Suisse romande**

**PARAISANT TOUS LES SAMEDIS**

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie  
à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne  
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

## COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

**PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.**

**PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.**

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires  
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE**



# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## Comité central.

### Genève.

MM. **Tissot** E., président de l'Union des Instituteurs prim. genevois, Genève.  
**Bosier**, W., cons. d'Etat, Petit-Sacconnex.  
**Pesson**, Ch., inspecteur, Genève.  
M<sup>es</sup> **Pesson**, Augusta, Genève.  
**Métral**, Marie, Genève.  
MM. **Martin**, E., président de la Société Pédagogique genevoise, Genève.  
**Charvoz**, A., instituteur, Chêne-Bourg.  
**Dubois**, A., » Genève.

### Jura Bernois.

MM. **Gyiam**, inspecteur, Corgémont  
**Duvoisin** directeur, Delémont.  
**Baumgartner**, inst., Biemme.  
**Marchand**, directeur, Porrentruy.  
**Meckli**, instituteur, Neuveville.  
**Sautebin**, instituteur, Reconvilier.

### Neuchâtel.

MM. **Hoffmann**, F., inst., Neuchâtel.

### Neuchâtel.

MM. **Latour**, L., inspecteur, Corcelles.  
**Brandt**, W., inst., Neuchâtel.  
**Buillon**, L., inst., Corvet.  
**Huguenin**, V., inst., Locle.  
**Steiner**, R., inst., Chaux-de-Fonds

### Vaud.

MM. **Magnenat**, J., instituteur, président de la Vaudoise, Renens.  
**Allaz**, E., inst., Assens.  
**Barraud**, W., inst., Vich.  
**Baudat**, J., inst., Corcelles s/Concise  
**Cloux**, J., inst., Lausanne.  
**Dufey**, A., inst., Mex.  
**Galloz**, H., inst., Yverdon.  
**Giddey**, L., inst., Montherod.  
**Lenoir**, H., inst., Vevey.  
**Magnin**, J., inst., Lausanne.  
**Pache**, A., inst., Moudon.  
**Panchaud**, A., député, Lonay.  
**Petermann**, J., inst., Lausanne.  
**Berthoud**, L., inst., Lavey

## Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Decoppet**, C., Conseiller fédéral, Berne et  
**Chuard**, E., Conseiller d'Etat, Lausanne  
Présidents d'honneur.  
**Briod**, E., inst., Président, Lausanne.  
**Porchet**, Alexis, inspecteur, vice-président, Lausanne.

MM. **Savary**, Ernest, inspecteur, secrétaire Lausanne.  
**Cordey**, J., instituteur, trésorier-gérant, Lausanne.  
**Guex**, François, directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

Favorisez de vos achats les maisons qui utilisent pour leurs annonces les colonnes de « L'EDUCATEUR ».

## Ecole supérieure de Commerce des Jeunes filles de la ville de Berne.

Cours de deux et trois ans. Cours spéciaux d'allemand pour élèves de langue française. Age requis pour l'admission : 15 ans révolus. Examens d'admission : lundi 20 avril ; ouverture du semestre d'été : mardi 21 avril.

Adresser demandes d'inscription avec certificats et acte de naissance à **Dr. K. Fischer**, Directeur. (H 2661 Y)

## SOCIÉTÉ VAUDOISE DES PROTESTANTS DISSÉMINÉS

Les institutrices brevetées qui seraient disposées à remplir les fonctions de régente d'écoles protestantes en pays catholique sont priées de s'adresser au Président du Comité, **Monsieur Méan**, ancien pasteur, Avenue Davel 8, Lausanne. H 41514 L

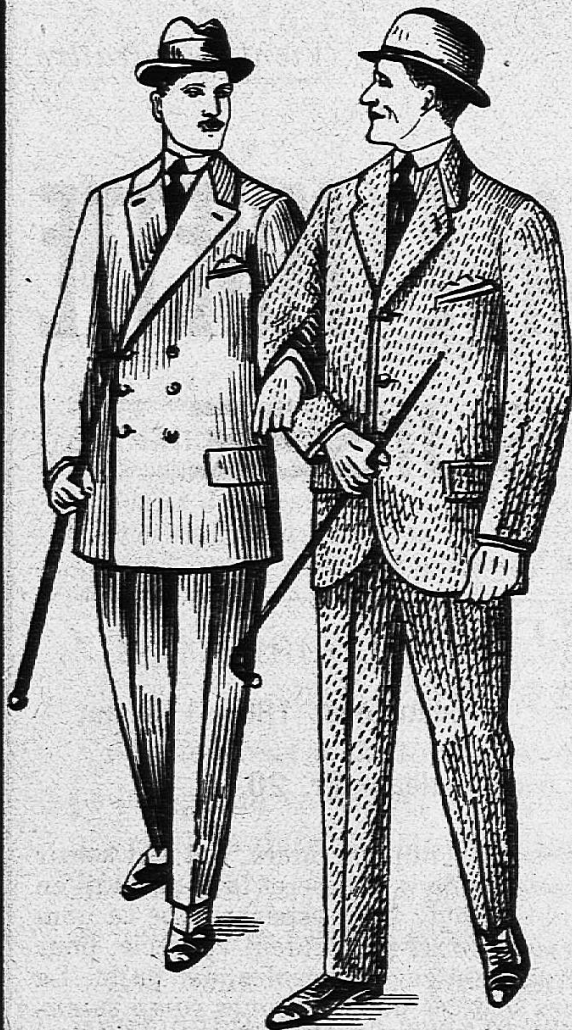
## ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne, Renseignements et conférences gratuits.

# Maier & Chapuis

Lausanne, rue du Pont



# MAISON MODÈLE

*Nous offrons toujours  
un choix superbe en*

## VÊTEMENTS

*sur mesure  
et confectionnés.*

## COMPLETS

*sports  
tous genres*

**Manteaux**

## Caoutchouc

**10<sup>0</sup>** | *à 30 jours  
aux membres  
0 de la S. P. V.*



# A. BRÉLÉAZ



**8 rue St-Pierre LAUSANNE rue St-Pierre 8**

offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille  
aux prix suivants par suite de marchés avantageux :

Cotonne . . . . .	100 cm.	fr. 0,90
Flanelle cretonne. . . . .	80 »	» 1,75
Drap gris, qual. extra, large . . . . .	130 »	» 4,75

Net et au comptant, expédition de suite.

**Nouveautés, Robes, Tabliers, Blouses, Jupons, Draperies, Trousseaux**

Tapis - Linoléums - Cocos - Toilerie - Rideaux - Couvertures

**10 % au corps enseignant.**

**Prix fixes, marqués en chiffres connus.**

Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.



LIBRAIRIE PAYOT ET Cie, LAUSANNE

*Vient de paraître*

# CARTE MURALE MUETTE DE LA SUISSE

par

**J. Frey**

Echelle 1: 200 000

Dimensions: 180 × 118 cm.

**PRIX: Montée sur toile avec rouleaux Fr. 20.—**

De nombreuses demandes formulées ces temps derniers, ont fait sentir le manque d'une bonne carte murale *muette* de la Suisse et la nécessité d'en préparer une, que nous présentons aujourd'hui. Nous espérons que ce nouvel auxiliaire de l'enseignement géographique sera justement apprécié, pour sa bienfaisance et son prix modéré, par toutes les écoles du pays. La nouvelle carte rendra d'inappréciables services pour les *cours complémentaires* en particulier.

**Cette carte peut être examinée dans nos magasins.**

## Bulletin de commande.

Le soussigné commande à la *Librairie Payot et Cie*, à Lausanne :  
..... ex. de la CARTE MURALE MUETTE de la Suisse de J. Frey à Fr. 20.—

*Lieu et date :*

*Signature :*